



LiAison

Été 2017
#Liaison177



LA BIODIVERSITÉ EN DÉCLIN EN ILE-DE-FRANCE

78

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
L'EXTENSION DE LA GARE CONTESTÉE

L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
UNE EXPERTISE NÉCESSAIRE

EXPLOITATION DU GYPSE À VAUJOURS (93) : DEMANDE DE CONCERTATION PRÉALABLE



©DR

Les associations Environnement 93 et FNE Seine-et-Marne viennent d'écrire au préfet de Seine-Saint-Denis pour demander l'organisation d'une concertation préalable à l'exploitation du gypse à Vaujours par la société Placoplatre. L'objectif est d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement et la santé des populations et des travailleurs concernés. Le chantier de démolition des bâtiments a été ouvert en novembre 2013, en dépit des risques environnementaux et sanitaires non maîtrisés sur ce site qui a abrité le Commissariat à l'énergie atomique.

CDG EXPRESS ET LIGNE 18 L'ETAT PASSE EN FORCE

Véritables catastrophes annoncées en matière de bilan financier et environnemental, la liaison CDG Express et la ligne 18 du Grand Paris Express ont néanmoins été déclarées d'utilité publique, le 31 mars.

En février 2016, plusieurs rapports, dont celui de la Cour des comptes, ont mis en évidence les risques financiers et techniques auxquels se heurtent ces infrastructures ainsi que la situation très dégradée du réseau francilien. Très sévère, l'Autorité environnementale a jugé que les dossiers présentés n'étaient pas conformes à la réglementation.

Pour les associations, ces projets vont à l'encontre des intérêts des usagers des transports et des territoires qu'ils traversent. Elles martèlent que des solutions moins onéreuses et plus rapides à mettre en œuvre existent et que la priorité doit être orientée vers la rénovation des infrastructures du réseau, du matériel et des conditions de circulation du RER B.

TÉLÉPHONIE MOBILE : PARIS DEVIENT LA MÉTROPOLE LA PLUS PROTECTRICE D'EUROPE



Après l'adoption par le conseil de Paris d'une nouvelle charte de téléphonie mobile, qui abaisse de 30 % les niveaux maximum de champs autorisés pour les antennes relais et crée un observatoire municipal des ondes, Paris devient la métropole la plus protectrice d'Europe. Depuis avril, le seuil maximal d'exposition est fixée à 5 V/m (volts par mètre) pour les antennes 4G, devant Bruxelles (6 V/m). Paris compte actuellement 2 240 antennes relais dédiées à la téléphonie mobile.

TOUR TRIANGLE À PARIS : REJET EN APPEL DU RECOURS DES ASSOCIATIONS

Le tribunal administratif de Paris vient de rejeter en appel la requête d'associations qui contestaient l'application du PLU simplifié, sur le secteur de la future tour Triangle à Paris 15^e.

Dans leur recours, les associations, dont notamment Monts 14 et SOS Paris, dénonçaient l'insuffisante évaluation environnementale, la méconnaissance des « fuseaux » de protection des sites remarquables, le fractionnement irrégulier des procédures de révision et de modification du PLU de Paris, l'absence d'intérêt général du projet. Les associations entendent déposer un nouveau recours contre le permis de construire de l'immeuble de grande hauteur en projet au parc des expositions de la porte de Versailles.



©SCI TOUR TRIANGLE



édito

GARDONS LE CAP !

Nicolas Hulot, le nouveau ministre de la transition écologique et solidaire, avait déclaré le soir du deuxième tour des élections présidentielles : « La dette écologique est plus importante pour l'avenir que la dette économique...il est prioritaire de mettre l'humain au service de l'économie... ». Gageons qu'il traduira en actes ces paroles vertueuses ! Nous y serons vigilants !

C'est sans nul doute le souci de la dette écologique qui animait les très nombreux militants mobilisés le 21 mai dernier à l'appel du CPTG (Collectif pour le triangle de Gonesse) pour protester contre le projet d'hyper centre commercial et de loisirs Europacity sur le triangle de Gonesse.

Le succès de cette manifestation que FNE Ile-de-France a soutenue activement montre qu'il est important de résister aux grands projets dévoreurs d'espaces et de qualité de vie. La présence des animateurs de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et des militants d'Orléans qui ont eu gain de cause contre un projet de centre commercial témoignait de la solidarité entre les luttes sur le territoire français.

Nous saisissons, en Ile-de-France, toutes les opportunités de la campagne des élections législatives pour alerter les Franciliens, interpeler les candidats et futurs élus sur les enjeux de nos combats actuels.

En effet, les sujets sont nombreux dans notre région : la disparition des terres agricoles sur le triangle de Gonesse comme sur le plateau de Saclay, la densification urbaine dévoreuse d'espaces verts parisiens, la nécessaire protection des massifs forestiers, la lutte pour la qualité de l'air et contre les nuisances aériennes, l'urgente nécessité de rénover le réseau de transports et d'effectuer des choix responsables en matière de traitement des déchets.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'environnement n'a pas été un sujet « phare » des élections présidentielles, notamment lors du deuxième tour.

France Nature Environnement avait formulé, au niveau national, des recommandations destinées aux candidats à la magistrature suprême et s'était associée à « l'appel des solidarités » (appel-des-solidarites.fr) lancé par la fondation Nicolas Hulot, Emmaüs et quatre-vingts associations et ONG.

Nous veillerons au respect de ces engagements par le nouveau gouvernement !

Ce numéro de *Liaison* se fait l'écho de nos projets, déclinés dans nos assemblées générales départementales et régionale.

Gardons le cap avec détermination, poursuivons notre mission d'information des citoyens et d'appui aux actions de nos associations de terrain pour dénoncer les projets aberrants et proposer des alternatives crédibles !



04 Vie associative

Yvelines

05 **Saint-Rémy-lès-Chevreuse :**
l'extension de la gare contestée

Seine-Saint-Denis

06 A1 : pour un tunnel intelligent

Seine-et-Marne

07 La décharge de l'Ile-de-France ?

FNE s'invite aux assemblées générales ⁽²⁾

08 ENE, une force à démultiplier

09 VOE, un collectif convivial et militant

10 Environnement 92, une fédération dynamique et un nouveau logo !

11 Dossier

14 **Assemblée générale de FNE Ile-de-France**
Rapport d'activités et financier de 2016

15 Santé

Les riverains de la Villette remportent une victoire contre le bruit

SOMMAIRE

16
17

MGP

Densification et conséquences des chantiers du Grand Paris
Zoom sur le 75 et le 94

18

Energie

Perspectives électriques de l'Ile-de-France à l'horizon 2030

19

Nature

La biodiversité de la région Ile-de-France en déclin

20
21

Formation

Visite du forage géothermique à Dammarie-les-Lys

22
23

Environnement

L'autorité environnementale, une expertise indispensable

24

A lire

La biodiversité, qu'est-ce que c'est ?

HÉRISSEONS-NOUS !

LE CONCOURS VIDÉO
DES INITIATIVES CITOYENNES
ENVIRONNEMENTALES
EN ILE-DE-FRANCE



Cette rentrée de **septembre 2017**, verra se lancer pour la première fois le concours Hérissons-nous ! porté par FNE Ile-de-France. **Destiné aux lycéens et étudiants** en audiovisuel, cinéma ou journalisme, ce concours les invite à mettre en vidéo **les enjeux environnementaux franciliens**.

Les concourants se rapprocheront des **associations locales** du réseau avec lesquelles ils pourront échanger pendant plusieurs mois. Ce temps de réflexion permettra aux associations de présenter leur histoire, leur fonctionnement mais aussi les victoires, les défaites et les dossiers en cours.

A l'issue de ces échanges, les lycéens et étudiants pourront produire une vidéo adaptée au moyen de communication numérique (180 secondes maximum) dont la forme reste libre : documentaire, fiction, animation, etc.

Un site internet dédié au concours ouvrira dès **septembre 2017**. Les participants pourront alors déposer leurs vidéos en ligne jusqu'au 30 avril 2018. Les vidéos remplissant les critères seront diffusées en ligne et accessibles au grand public. Un jury composé de membres internes et externes au réseau réalisera la sélection finale en juin.

Ce concours est une formidable occasion d'échanger et de créer un avenir commun !

N'hésitez plus ! Contactez-nous à evenementiel@fne-idf.fr.

FORTE MOBILISATION DIMANCHE 21 MAI CONTRE LE MÉGAPROJET EUROPACITY A GONESSE

Dès 10h du matin des centaines de marcheurs ont afflué vers le triangle de Gonesse pour participer à la journée festive organisée par la Convergence Alternative à EuropaCity qui regroupe autour du Collectif Pour le Triangle de Gonesse, FNE Ile-de-France, la coopérative Biocoop, le réseau des AMAP d'Ile-de-France, les Amis de la Terre, MNLE, la Confédération des commerçants de France, Attac, la COSTIF, les Amis de la Confédération paysanne et le syndicat national Confédération Paysanne.

Tous ont applaudi l'arrivée de délégations des opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et au projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs venus de Nantes et de Bujre. La manifestation avait reçu aussi le soutien des Syndicats Sud-Solidaires et de l'Union régionale Ile-de-France CGT et de l'association Droit au Logement, sans oublier le soutien des villes de Stains, Sevran et Gennevilliers

C'est en famille et en chantant que petits et grands ont semé et planté des courges, des céréales offertes par des paysans du plateau du Larzac, des graines et des plants soigneusement sélectionnés pour bien marquer leur volonté de préserver du béton et de la spéculation foncière ces dernières terres agricoles au nord de Paris. A 15h30, ils étaient encore 1 200 pour crier « *Des patates et des radis, non à Europa City !* » à travers les rues de Gonesse et terminer la journée par un grand meeting devant l'Hôtel de ville.



CHANGEONS D'ÈRE : CAP SUR L'ÎLE HANS !

C'est un beau projet né de la rencontre entre la Cie à bulles et l'explorateur, Emmanuel Husenet. Ils travaillent alors de concert avec dix lycées écoresponsables de la Région autour de l'île Hans, située dans le détroit de Nares, au large du Groënland.

Ce caillou inhabité cristallise de nouveaux enjeux : stratégique, économique mais surtout climatique. On estime que la fonte des glaces et la position de l'île Hans, à l'entrée de la mer de Lincoln, permettront l'accès à l'océan Arctique et l'exploitation de ses ressources.

Quand certains y voient l'attrait de quelques dollars, d'autres y distinguent une catastrophe écologique.

Citoyens virtuels de l'île, les lycéens ont emprunté La Route de l'air et, en s'inspirant d'ouvrages comme notre BD *L'Air en bulles*, ont raconté la course insensée du monde vers sa perte. À travers leur créativité, ils nous invitent à réfléchir et à faire de l'action citoyenne le moteur du changement de demain.

Marion GRANADOS
FNE Ile-de-France

À VOS AGENDAS

SAMEDI 17 JUIN 2017

SESSION DE FORMATION EAU ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DES ENJEUX VITAUX EN ILE-DE-FRANCE

FNE Ile-de-France organise de 9h à 12h30 une formation sur l'impact des changements climatiques sur le cycle hydrologique. L'Agence française de la biodiversité et la Coordination Eau Ile-France interviendront dans les débats. L'ensemble des domaines du développement, accès à l'eau, sécurité alimentaire, santé sont touchés tandis que les risques de catastrophes « naturelles » augmentent.

En Ile-de-France, en raison de la concentration des aménagements et des hommes et de bassins versants complexes, ces effets s'annoncent très préoccupants.

FNE Ile-de-France

2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS

Métro ligne 14 Bibliothèque François

Mitterrand

Tram T 3B Maryse Bastié

Contact et inscriptions : formation@fne-idf.fr

Saint-Rémy-lès-Chevreuse



L'EXTENSION DE LA GARE CONTESTÉE

La RATP prévoit d'augmenter de 62 % le parc de stockage actuel de ses trains en plein cœur de ville. Riverains et associations montent au créneau.

On vient à Saint-Rémy en RER, mais on se retrouve vite en pleine nature : espaces agricoles et boisés, réserve naturelle de biodiversité... Problème : cet environnement se trouve menacé. La gare terminus sud de la ligne du RER B fait, en effet, l'objet d'un vaste programme de réaménagement. La RATP et le STIF prévoient de rajouter cinq nouvelles voies de garage, en plus des huit déjà présentes. La première phase de travaux (prolongement d'une voie existante et création d'un poste de signalisation) a été lancée durant l'été 2016 sans étude d'impact. La seconde phase devrait démarrer en 2019.

Dix associations mobilisées

De nombreux riverains, inquiets des répercussions du projet, se sont regroupés en 2015 au sein du collectif Pôle Gare Saint-Rémy, qui fédère sept associations saint-rémoises et trois régionales – association des usagers du RER B (COURB), Union des amis du parc naturel régional (UAP) et Mieux se déplacer à bicyclette. Dès le début, le groupe d'action a souhaité, dans un esprit de dialogue, faire entendre ses préoccupations. Les trains seront stockés de nuit, avec toutes les nuisances associées (bruit, vibrations, éclairage...). S'appuyant sur des expertises reconnues (lire encadré), il estime que ces voies auraient été plus judicieusement placées sur le site de Massy-Palaiseau, loin de toutes zones habitées, à proximité des ateliers de maintenance et du tronçon central de la ligne, comme cela était initialement prévu dans le schéma directeur du RER B en 2013. Mais, le 22 mars dernier, le STIF a pris sa décision : Massy aura une autre vocation, celle d'accueillir les travaux pour la ligne 18. « La priorité de la Région est désormais clairement passée au Grand Paris Express », regrette le collectif, qui dénonce l'impact environnemental

désastreux du projet : « La gare d'entrée du parc naturel de Chevreuse sera transformée en véritable annexe industrielle de Massy. » Surtout, la vie des usagers n'en sera pas améliorée, souligne Marie-Hélène Wittersheim, présidente du COURB : « Créer ces voies de garage en terminus, alors que les problèmes du RER B se situent généralement en milieu de ligne, est aberrant. »

Le collectif Pôle gare Saint-Rémy n'entend donc pas céder et a décidé d'engager une bataille juridique. Il annonce également qu'il ne participera pas aux ateliers de concertation sur les aménagements paysagers prochainement organisés par le STIF et la RATP.

Cécile COUTURIER
Journaliste

Rail Concept, qui a réalisé, en décembre 2015, une contre-expertise à la demande de la ville de Saint-Rémy, souligne le peu de pertinence de ces choix et s'étonne que la RATP ne mentionne plus les 22 voies de garages à Massy qui figuraient dans le schéma directeur de 2013.

L'Autorité environnementale a rendu, le 21 décembre 2016, un avis réservé sur la phase 2 du projet : « L'absence de vision globale ne permet pas d'apprécier la pertinence des choix retenus pour les projets de Robinson et de Saint-Rémy et si des solutions alternatives pouvaient être étudiées sur d'autres sites. »

Pour en savoir plus : polegaresaintremy.fr





A1 POUR UN TUNNEL INTELLIGENT

Le Collectif Lamaze, le Comité Porte de Paris et l'Union des associations des riverains du Stade de France, trois organisations citoyennes dont l'objectif fondateur est de favoriser une cohérence territoriale et l'amélioration de la qualité de vie proposent l'enfouissement de l'autoroute A1 pour limiter les nuisances subies par les riverains et réduire la fracture urbaine que représente l'autoroute pour la ville de Saint-Denis.

Plaine Commune et plus particulièrement la ville de Saint-Denis souffrent d'un écartèlement en quartiers séparés par des balafres urbaines : canal, sillons ferroviaires, routes à grande circulation, autoroutes datant d'un demi-siècle. Ces fractures résultent d'une forte contribution du territoire au fonctionnement de la Région, de l'État et à la construction des liens transeuropéens. L'A1 apparaît comme celle qui porte le plus fort préjudice à ses riverains en même temps qu'elle présente la meilleure flexibilité pour les résoudre.

Les quatre plaies de l'autoroute dans la ville :

Chacune des deux autoroutes traversant Saint-Denis (A1 et A86) écoule un trafic supérieur à 200 000 véhicules/jour sans interconnexion directe entre elles. Pour l'A1, notre diagnostic :

- ▶ Une fracture de la ville : proche du niveau du sol naturel, elle crée une barrière entre les quartiers, les privant de l'accès aux services et à la ville.
- ▶ Une diffusion de circulation dans la ville : faute d'échangeur direct A1/A86, de diffuseurs complets avec les nationales, un trafic parasite se répand dans la ville (supérieur à 30 % du trafic urbain) et crée une ambiance stressante et accidentogène.
- ▶ Des nuisances sonores insupportables : d'après le SEUR 93 (CD93), 36 000 habitants de Saint-Denis (soit environ un tiers de la population dionysienne) sont exposés à des niveaux de bruit supérieurs à 68 dB.
- ▶ Des pollutions chimiques dramatiques : les relevés d'AirParif de Saint-Denis/Stade de France sont les plus élevés de France par le nombre de jours de dépassement des normes européennes (192 jours en 2012 – 73 jours en 2016) et par l'ampleur des dépassements. En particulier, les teneurs en microparticules sont très élevées.

Au global, le constat est celui d'agressions à la santé et à l'égalité sociale inacceptables ; une population de 35 000 à 40 000 personnes en état de maltraitance quotidienne, auxquelles s'ajoutent des milliers de salariés et d'usagers.

Mettre en œuvre la transition écologique par un « tunnel intelligent »

La solution tunnel permet la collecte centralisée des effluents : 65 700 t CO₂, 220 t NO₂, 22 t de microparticules par an qui pourraient être extraits selon des procédés industriels éprouvés puis recyclés et valorisés. La circulation routière est génératrice de vibrations et forces convertibles en énergie électrique.

Le coût du projet peut être évalué à 0,02€ par véhicule sur une période de 50 ans. En contrepartie : des plus values foncières, des produits du recyclage, des gains de santé et de qualité de vie.

Les associations locales proposent un scénario d'enfouissement de l'autoroute A1 qui traite **l'ensemble des nuisances** générées dans les quartiers et place le territoire comme **Laboratoire de la transition écologique urbaine**, par :

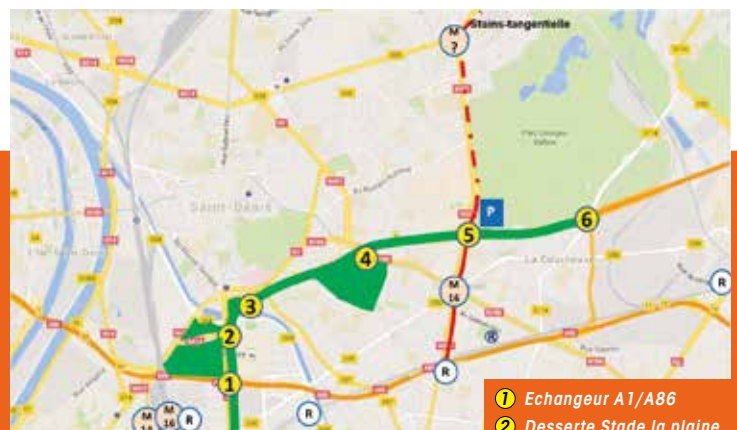
- La suppression du bruit en surface et la collecte des rejets gazeux en vue de leur traitement, restituant **une unité urbaine à Saint-Denis et un rattachement de La Courneuve au parc Georges-Valbon**.
- **Le réaménagement des circulations structurantes** par une nouvelle dimension qui offre une restructuration complète du réseau routier et autoroutier.
- **La reconstitution d'une continuité urbaine garantissant la neutralité économique du projet**.
- L'opportunité de **plus-value potentielle des projets urbains** situés dans la zone d'influence de cet espace, permettant de couvrir les coûts du projet et générant un bénéfice social et sanitaire significatif.

Les trois organisations locales demandent une égalité de traitement et une restitution de qualité de vie digne pour les habitants ; elles rappellent que, parmi tous les projets qui s'intéressent à une requalification de l'A1 entre l'aéroport CDG et Paris, aucun ne s'intéresse à la santé des habitants de cette zone urbaine dense.

L'enfouissement de l'A1 serait ainsi l'expression d'une volonté de réparer le territoire et un signe majeur d'amélioration environnementale et sociale.

Collectif Lamaze
collectif-lamaze.blogspot.fr/

Comité Porte de Paris
Union des Associations des Riverains du Stade de France
www.plainecommune.fr



Transformer l'A1 en boulevard urbain enfoui avec ses dessertes locales et l'interconnexion directe avec l'A86

- 1 Echangeur A1/A86
- 2 Desserte Stade la plaine
- 3 Centre ville sud – Bel Air
- 4 Echangeur Lamaze
- 5 Echangeur complet A1 N301
- 6 Emergence – Interconnexion Zone à réaménager

Seine-et-Marne

DÉCHARGE DE L'ILE-DE-FRANCE ?



En mars 2017,
le tribunal administratif de Paris
a annulé le PREDEC mettant fin
au moratoire de trois ans
pour la Seine-et-Marne*.

Le Plan de prévention et de gestion des déchets de chantier issus du bâtiment et des travaux publics (PREDEC) a été voté à l'unanimité par les élus du conseil régional Île-de-France, le 18 juin 2015. Ce PREDEC sur lequel la fédération seine-et-marnaise avait émis des réserves était, malgré tout, une avancée. Ce plan était indispensable pour anticiper le traitement des 43 millions de tonnes de déchets qui seront générées par les travaux du Grand Paris jusqu'en 2026. Il pouvait favoriser l'émergence de filières et d'une économie circulaire locale et contribuer à développer le recyclage des matériaux.

Un moratoire pour la Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne accueillant 80 % des déchets de la région, il s'agissait notamment de rééquilibrer le territoire en matière d'accueil des déchets avec un moratoire interdisant l'implantation (extension ou création) d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI), déchets issus des chantiers du BTP, en Seine-et-Marne pendant trois ans (le nord-ouest du département étant particulièrement touché). Le PREDEC apportant un plus juste équilibre dans la répartition des déchets avec les autres départements franciliens.

Le PREDEC devant le tribunal administratif

Le PREDEC a été déféré notamment pour le moratoire en Seine-et-Marne, fin 2015, par le préfet de région au tribunal administratif de Paris, qui a aussi été saisi par l'Union nationale des exploitants de déchets.

En effet, avec près de 6 000 km² de superficie, soit près de la moitié de l'Île-de-France, et 75 % de communes comptant moins de 2 000 habitants en 2011, peu densifiées et moins fortes en matière de « résistance », la Seine-et-Marne est, pour les exploitants de déchets, un terrain idéal.

**Les juges ont affirmé que le moratoire visant la mise en décharge en Seine-et-Marne représentait une erreur de droit, estimant que le Conseil s'était substitué à l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'exploiter.*

La Région Ile-de-France fait appel du jugement

Pour Chantal Jouanno, vice-présidente du conseil régional, en charge de l'écologie et du développement durable : « On ne peut pas continuer à donner le sentiment que la grande couronne est le déversoir du Grand Paris (...) C'est une formidable opportunité de créer une filière de valorisation des déchets, donc de l'activité et des emplois. Enfin, sur le plan environnemental, on ne peut pas continuer à aller enfouir des terres en Seine-et-Marne parce qu'on ne prend pas le temps de s'organiser autrement. »

La réflexion s'engagera-t-elle un jour sur le territoire du Grand Paris ? FNE Seine-et-Marne regrette que des intérêts économiques priment sur la qualité de vie des Seine-et-Marnais et que, à ce jour, aucune démarche prospective ne soit engagée.

La fédération soutiendra toutes les actions refusant que le département soit la poubelle du Grand Paris !

Bernard BRUNEAU
Président de FNE Seine-et-Marne
environnement77.fr

LES OBJECTIFS DU PREDEC

- ▣ Recycler 80 % des agrégats d'enrobés en 2020 (410 000 t) et 100 % en 2026 (510 000 t).
- ▣ Augmenter la production de granulats recyclés pour atteindre 5,5 Mt/an en 2020 et 6,5 Mt en 2026.
- ▣ 2 Mt de terres excavées traitées à la chaux ou aux liants hydrauliques devront être recyclées en 2020 (5 Mt en 2026).
- ▣ 9,5 Mt de déchets inertes valorisés en réaménagement dans les carrières franciliennes et 2 Mt dans les départements limitrophes en 2020 ou desservis par voie d'eau ou ferrée (10 Mt et 3 Mt en 2026).



Une force à démultiplier

C'est dans les locaux de l'ancienne école privée Sainte-Marie d'Épinay-sur-Orge, aujourd'hui siège de la fédération essonnienne, que s'est déroulée l'assemblée générale annuelle d'Essonne Nature Environnement (ENE), le 11 mars. Une quarantaine de personnes était réunie pour échanger sur les activités menées par ENE et ses associations membres sur le département. Au total, la fédération départementale réunit **45 associations réparties sur la quasi-totalité** du département.

En 2015, le réseau essonnien s'est très fortement mobilisé sur les révisions de plans locaux d'urbanisme et aussi sur le thème des nuisances aériennes dues à l'aéroport d'Orly avec l'extension de ses aéroports Sud et Ouest. Mais l'année a surtout été marquée par les graves inondations qui ont touché 115 communes sur les 196 du département.

Pour 2017, trois projets complémentaires des actions régulièrement menées viendront enrichir les activités de la fédération : la mise en place d'un **observatoire environnemental essonnien** sur la consommation des terres agricoles, l'édition d'un ouvrage sur **l'identité du département** vu à travers ses villes et villages, et enfin la programmation d'une **conférence-débat sur l'éolien** en écho à la transition énergétique. Sans oublier une seconde version de l'observatoire du contentieux en Essonne qui prendra plus de temps, en raison de la complexité de l'exercice.

Par ailleurs, la volonté d'un travail plus collectif pour devancer les projets de territoires a été exposée et, notamment, la nécessité d'un langage commun. En ce sens, les assemblées générales des associations sont considérées par la fédération départementale comme de réels moments d'échanges et cette dernière propose des permanences tous les jeudis après-midi pour permettre le partage entre les structures.

Des militants engagés contre l'affichage publicitaire illégal

La matinée s'est conclue par une projection-débat sur le thème du cadre de vie pollué visuellement par des excès en matière de publicité et d'enseignes. Le représentant d'Agir pour les paysages, Michel Blain, a illustré et commenté les différents cas d'infraction et donné les outils pratiques pour juguler cette pollution visuelle.

Préalablement, des militants d'Essonne Nature Environnement avaient parcouru quelques routes de leur département appareil photo en main. Et là, surprise : il apparaît au vu de ce sondage (qui a fait l'objet d'une exposition) que, dans l'Essonne, on observe une quantité incroyable de publicités illégales, car implantées hors agglomération. Sans entrer dans les détails, rappelons ici une règle toute simple : hors agglomération, toute publicité est interdite. Seule dérogation possible : la promotion des produits du terroir et des musées.

Sophie VERDELLET

Animatrice du lien fédéral de FNE Ile-de-France



POUR EN SAVOIR PLUS

ene91.fr/
adnessonne@orange.fr
facebook.com/
essonnenatureenvironnement



Un collectif convivial et militant

Bernard Loup, président de VOE, a tenu l'assemblée générale val-doisienne, le samedi 18 mars. À cette occasion, dans une ambiance conviviale et militante, chaque personne présente autour de la table a pu s'exprimer sur les principales luttes des associations qu'elles représentaient. En amont de l'assemblée générale, un travail de synthèse et de recensement par zone du département – Est, Ouest, Centre Val-d'Oise – a été réalisé. Cet exercice a permis de favoriser les temps d'échange et de rendre cette réunion plus dynamique, la parole ayant été distribuée pour apporter plus de détails sur chacune de ces trois zones.

À l'est, les grands dossiers du **triangle de Gonesse** et de l'**aéroport du Bourget** (enquête publique, plan d'exposition au bruit) et les liaisons attenantes à ces projets (ligne 17, CDG Express, gare de plein champ...).

À l'ouest, les sites de **Persan** (pollution par la société Minore et mise en place d'une nouvelle zone commerciale) ou encore **Puiseux-Pontoise** (entrepôt Seveso à destination du projet Caravelle de



Carrefour). Mais aussi des grandes affaires telles que **la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors** (déclarée d'utilité publique depuis novembre 2016), **le projet routier RD 922 sur l'île des Aubins** – proche de l'espace naturel sensible de Bruyère-sur-Oise. Dans le centre Val-d'Oise, sur **la commune d'Argenteuil**, aménagement d'un complexe cinématographique et commercial sur les berges, sur **les buttes de Cormeilles**, coupes rases pour renouveler le boisement et exploitation de gypse soufferraine créent des mécontentements et des divergences parmi les associations. Enfin, le projet d'extension du **parc naturel régional Oise-Pays de France** à la vallée de Chauvry fait espérer des continuités forestières entre les massifs du Val-d'Oise et de l'Oise. Par ailleurs, deux fois par an, la fédération informe ses membres et ses partenaires sur l'état d'avancement de

ses dossiers et ses actions grâce à une *Lettre* et ouvre les débats avec son bulletin *Agora 95*, tiré à plus de 1 000 exemplaires à chaque édition.

Sophie VERDELLET

Animatrice du lien fédéral de FNE Ile-de-France

Le jour de son assemblée générale, le collectif Val-d'Oise environnement (VOE) avait proposé à ses adhérents d'aller constater de visu la mise en place des « compensations » prévues dans le cadre de l'aménagement de la marina de L'Isle-Adam.

Cet espace de biodiversité est en partie financé par Eiffage, le porteur du projet de port, et en partie par la ville de L'Isle-Adam (*Liaison n°174*). Un petit groupe s'est retrouvé sur les 10 ha de la Rosière, emmené par l'association Initiatives et actions pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts (Iasef) pour découvrir le projet et les méthodes.

D'abord, n'utiliser que la flore locale, soit en déplantant-replantant, soit en ayant préalablement collecté des graines qui seront semées ce printemps. N'utiliser que des matériaux naturels pour le « décor paysager » ; ainsi les « bancs » sont de gros blocs de pierre récupérés... Une ouverture a été prévue en contact avec la rivière Oise avec un chenal conduisant à une frayère à brochets (on a pu entendre la Grenouille rieuse). Un plan d'eau, des prairies inondables, des fruitiers, des ruches, etc., un nichoir à faucon crécerelle où ce rapace semble nidifier. Certes, cela ne rendra pas les milieux détruits et le cortège attendant. Une autre biodiversité va être créée. Mais ce qui est craint, c'est la pression anthropique, avec les logements du projet de marina, et donc la viabilité à terme de ce lieu.



POUR EN SAVOIR PLUS

valdoise-environnement.fr
contact@valdoise-environnement.fr



Une fédération dynamique et un nouveau logo !

Le samedi 18 mars, l'espace Kessel, de Bourg-la-Reine, était mis à la disposition d'Environnement 92 par la ville pour la tenue de son assemblée générale annuelle réunissant une trentaine de personnes. Le maire, Patrick Donath, était invité à ouvrir la séance. Il a accueilli l'assemblée par quelques mots de bienvenue, un bref rappel de l'histoire de la commune puis il s'est volontiers plié au jeu des questions-réponses avec les adhérents. Elles portaient pour l'essentiel sur l'implication des élus dans la structuration des territoires de la MGP et sur les règles de densification des plans locaux d'urbanisme. Rapport d'activités fourni... situation financière saine... projets d'avenir... autant d'éléments qui ont ensuite ponctué la tenue de l'assemblée générale annuelle de la fédération altoiséquanaise.

Objectifs et actions 2017 d'Environnement 92

- ▶ **Transition énergétique** : poursuivre l'enquête en cours.
- ▶ **Forêt, espaces verts et biodiversité** : interpeller les élus et conforter le réseau au niveau régional.
- ▶ **Pollution et changement climatique** : nourrir et diffuser le PPA.
- ▶ **Inondations** : recenser les terrains inondables menacés et lutter contre les permis de construire qui y seraient accordés.
- ▶ **Réindustrialisation et emplois** : lancer la réflexion et promouvoir l'idée d'une Cité de l'industrie.
- ▶ **Urbanisme** : sauvegarder le cadre humain de proximité et militer pour la co-construction des transports en commun et des locaux d'habitation et de travail.
- ▶ **Réforme territoriale** : conforter les collectifs.

Avec un moment important : l'adoption du NOUVEAU LOGO

Quatre interventions ont clôturé l'après-midi :

- ➔ Les forêts urbaines, présentées par Irène Nenner : les cinquante massifs franciliens sont menacés dans leur rôle écosystémique par la pression de l'urbanisation et les procédés d'exploitation du bois alors qu'ils devraient faire l'objet d'une attention toute particulière pour le rôle qu'ils jouent contre le réchauffement climatique et pour le rôle social des forêts dans une métropole à très grande densité de population.
- ➔ Une réflexion sur le rôle des associations au sein des territoires de la MGP, par Pierre Salmeron : les compétences redistribuées vont impliquer une vigilance particulière de nos associations dans le cadre de l'élaboration des SCOT et des PLU, à travers notamment les conseils de développement.
- ➔ Un exposé de Bernard Perraudin sur la coulée verte à la Défense, qui a fait l'objet d'un article dans *Liaison* n° 176.
- ➔ Une présentation du Plan de protection atmosphère francilien par Michel Riottot : les sept groupes de travail thématiques ont arrêté 25 défis à relever et 45 actions à mener.

Dominique DUVAL
Présidente de FNE Ile-de-France



POUR EN SAVOIR PLUS

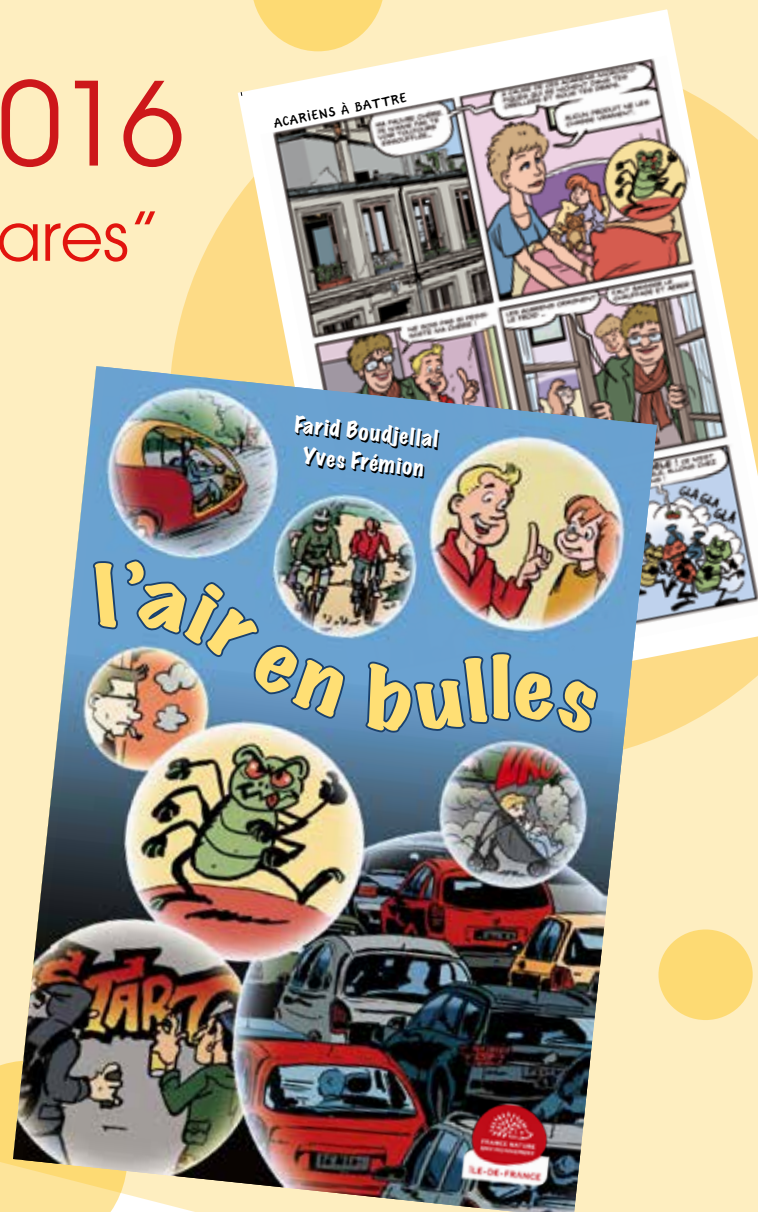
environnement92.fr
sec-env92@orange.fr

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Deux événements "phares"

→ Conception et édition de la bande dessinée *L'Air en bulles*

Le travail de conception de la BD, avec le dessinateur Farid Boudjellal et le scénariste Yves Frémion, s'est déroulé de décembre 2015 à juin 2016, en lien avec Airparif et la Fondation du souffle, avec la participation active d'une demi-douzaine de bénévoles. La recherche de fonds, en complément du soutien de la Région, a été couronnée de succès. Simultanément à l'envoi, début septembre, d'un exemplaire de la BD à tous les directeurs d'école primaire, à tous les principaux des collèges et à tous les maires d'Ile-de-France (soit 5 900 envois), une conférence de presse annonçait l'existence de cet outil pédagogique. Et une salariée a assuré la promotion de l'ouvrage, dont les contacts avec le milieu enseignant, jusqu'à la fin de l'année. Le bilan de l'action est très positif : plus de 8 000 BD commandées par des partenaires, des collectivités et des établissements scolaires. Une « boîte à outil » a été rédigée afin d'aider à l'appropriation de la BD comme outil pédagogique. Enfin, les droits numériques ont été acquis pour pouvoir mettre en ligne les planches courant 2017.



→ Colloque « *Quelle place et quels usages pour la voiture en Ile-de-France ? Pour un futur partagé et responsable* »

Il y a un usage important de la voiture particulière en Ile-de-France au vu des kilomètres de bouchons cumulés qui ne cessent d'augmenter chaque année, mais la voiture ne peut être exclue des modes de transport du Francilien au vu du réseau de transports en commun insuffisant pour desservir efficacement la totalité du territoire. En outre, les énergies comme le gaz ou l'électricité, sont encore trop peu encouragées pour remplacer l'essence et le diesel, et il faut faciliter l'auto-partage, le covoiturage, les modes de déplacement « doux »...

Sur ce constat, FNE Ile-de-France a regroupé lors de cette journée du 15 novembre des partenaires variés, nombreux et enthousiastes. Le colloque a compté 270 inscrits.

Deux thèmes prioritaires

→ La qualité de l'air

L'union régionale a été sollicitée pour participer aux ateliers sur le **Plan de protection de l'atmosphère (PPA) en Ile-de-France** et animer celui sur la concertation citoyenne. Deux « focus-groupe » ont eu lieu à Saint-Denis et à Paris avec divers acteurs du territoire. Un sondage sur les pratiques des Franciliens selon les trois grands thèmes (mieux se déplacer, mieux se chauffer, mieux consommer) et les bons gestes à adopter a été élaboré et soumis en ligne. Enfin, une déclaration citoyenne invite les Franciliens à se mobiliser pour l'amélioration de la qualité de l'air en pratiquant une série de gestes proposés.

Selon les mêmes préoccupations, la fermeture à la circulation routière d'un tronçon de voies sur berges rive droite a provoqué la création d'un **Comité de suivi régional de la piétonisation des voies sur berges** auquel FNE Ile-de-France a souhaité s'associer afin d'en suivre le bon déroulement.

→ La prévention et la gestion des déchets

Pour préparer sa **participation à l'élaboration du Plan régional de prévention et gestion des déchets**, FNE Ile-de-France a contribué à l'élaboration du kit d'intervention développé par FNE national avec l'ensemble des fédérations régionales. Ce kit présente le positionnement de l'associatif sur les grands enjeux du plan. Au niveau local, une large consultation des adhérents de FNE Ile-de-France a été effectuée pour prendre en compte les problématiques (biodéchets, recyclage, BTP, taxe incitative, etc.) et les solutions soutenues par notre réseau. Cette consultation a aussi eu pour objet de structurer les échanges entre les membres des commissions de suivi des sites de traitement des déchets.

Le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry Paris XIII a mobilisé FNE Ile-de-France toute cette année par une participation active à la concertation de six mois menée par le Sycotm. Membre de la commission de suivi, FNE Ile-de-France a produit un document de réflexion et de questions qui a été adressé au Sycotm.

Anticiper plutôt qu'être spectateur

Le groupe de travail **Métropole du Grand Paris** a été très actif en 2016 : réunions régulières, réalisation d'un dossier et d'articles parus dans *Liaison*, courriers répétés pour demander à faire partie de la gouvernance, rencontre du directeur Environnement et Développement durable de la MGP...

Préférant être au cœur de la réflexion sur le dossier de **candidature de Paris aux JO 2024**, FNE Ile-de-France a entrepris, au printemps 2016, une enquête par questionnaire auprès des associations de terrain proches des sites olympiques. Un avis provisoire a été adopté en conseil d'administration du 15 décembre. Le travail continuera sur l'année 2017.

Concertations ... et contentieux

FNE Ile-de-France a donné un avis sur plusieurs **enquêtes publiques** (Modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux Gisors - Ligne 18 du Réseau du Grand Paris Express (concernant le plateau de Saclay) - Ligne 17 Nord du Réseau du Grand Paris Express (concernant le triangle de Gonesse) - Piétonisation d'un tronçon de la rive droite des berges de Seine - Ligne Charles-de-Gaulle Express de desserte de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle). Elle a participé **au débat public sur Europacity et à la concertation autour de la reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII**.

FNE Ile-de-France participe enfin aux instances de concertation autour des projets de Port Seine Métropole Ouest, à Achères, et de la ligne nouvelle Paris Normandie dans l'Ouest parisien.

FNE Ile-de-France mène plusieurs **actions juridiques**, en soutien de ses associations de terrain.

Former pour plus d'efficacité

→ Sessions de formation pour notre réseau

Le thème de l'**eau** a fait l'objet de plusieurs formations : « Pollutions diffuses et protection de la ressource eau » en février ; « Rus, ruisseaux et aubettes, les sources de la biodiversité » en mai ; « Eau, bien commun » en octobre. Le projet de film pédagogique « Mares à palabres », qui met en scène les mares parisiennes et leurs riverains et souligne l'importance des zones humides même en zone urbaine dense, a vu le jour.

Trois formations ont également eu lieu sur **les plans locaux d'urbanisme intercommunaux** : « PLUI, comment ça marche ? » en avril, « Le patrimoine et le paysage dans les PLUI » en mai et « La prise en compte des nuisances urbaines dans les PLUI » en juin.

Enfin **trois visites de terrain ont été organisées avec nos partenaires** : l'usine Renault de reconditionnement de pièces de moteur à Choisy-le-Roi ; le poste Boule à Nanterre, modèle d'insertion d'un poste électrique RTE en milieu urbain dense ; le showroom Dalkia, illustrant la ville connectée, situé à la Défense.

→ Accueil de stagiaires

En 2016, FNE Ile-de-France a accueilli deux stagiaires juridiques, une élève avocate et deux stagiaires en communication. L'immersion de ces jeunes dans notre structure leur a permis non seulement de travailler la problématique de leurs stages, mais de connaître le fonctionnement d'une association constituée essentiellement de bénévoles. Ils ont dû faire preuve d'autonomie, d'initiative et de souplesse. En outre, ils ont acquis une sensibilité environnementale.

Communiquer... avec tous et être reconnu

La communication est un vecteur indispensable de nos actions et de notre visibilité

Afin de mener à bien la parution des **Liaison bimestriels**, plus d'une douzaine de comités de rédaction, constitués de membres bénévoles, ont eu lieu. Après mise en pages par une graphiste, celui-ci est édité à 3 000 exemplaires en moyenne et envoyé gratuitement à tous les élus franciliens, à notre réseau associatif et à des partenaires. Les sujets traités demeurent très variés ; ce magazine porte la parole de nos associations et est aussi source d'informations. Notre **site internet fne-idf.fr** est un relais d'informations pour les associations de notre réseau qui peuvent transmettre leur calendrier d'événements avec redirection vers leur site.

36 newsletters ont été adressées à notre réseau associatif, mais aussi à tous nos partenaires pour certains sujets (soit plus de

5 900 destinataires). Communiquer sur **les réseaux sociaux** est en essor : une page Facebook encore peu active, mais un compte Twitter avec plus de 640 *followers* pour à peu près 300 *tweets* émis dans l'année (sans compter le *re-tweets*). FNE Ile-de-France informe sur le contenu de son magazine *Liaison* (ce qui a permis de mieux le mettre en lumière), mais également sur les événements qu'elle pilote.

Les échanges avec les entités institutionnelles et les partenaires privés sont indispensables

Conseil régional d'Ile-de-France, DRIEE, Ville de Paris, Agence de l'Eau Seine Normandie, Ademe... sont des interlocuteurs et des soutiens au fil des années. Nos partenaires privés, très mobilisés sur nos deux événements « phares » 2016, nous sont précieux.

Notre vie associative « de tous les jours »

Notre association a eu son lot de **réunions « statutaires »** (17 réunions de bureau, 6 conseils d'administration, assemblée générale ordinaire le 19 mars 2016).

Des groupes de travail se sont régulièrement réunis dans nos locaux celui sur les nuisances aériennes, sous la houlette de Convergence associative, dont FNE Ile-de-France est fondateur ; le groupe juridique autour du dossier Europacity/ZAC triangle de Gonesse ; le groupe de travail sur les statuts de notre association...

Il a fallu assurer **une multitude de présences dans des instances régionales et interdépartementales** car la liste des comités où FNE

Ile-de-France est présente est longue. De façon non exhaustive, on peut noter Airparif, Arene, Bruitparif, Ademe, Natureparif, Ars, Ordif, Observatoire régional des rivières... ou encore CIPENAF, comité stratégique inondation, commission du patrimoine et des sites, SAGE...

Avec la naissance de la Métropole du Grand Paris, l'union régionale est consciente... que les instances vont se multiplier !

Et l'investissement départemental et local de nos membres dans des comités et commissions est considérable.

Le réseau « FNE »

Au 31 décembre 2016, FNE Ile-de-France accueille une fédération pour chacun des huit départements franciliens : la dernière, FNE Yvelines, est née le 29 juin. Elle a aussi accueilli une association interdépartementale en adhésion directe : l'association Anti-Gaspi (ON-AGI), dont l'objectif est de mobiliser contre le gaspillage alimentaire.

FNE Ile-de-France a toujours de nombreux échanges avec les réseaux thématiques de FNE, qui soutient l'union régionale sur des dossiers emblématique comme Europacity. Deux réunions annuelles des présidents permettent d'échanger avec les autres fédérations régionales, et l'université d'été sur deux jours, début juillet, était un moment de convivialité.

Ce compte rendu des actions de l'année 2016, dense, riche, varié, prouve, s'il est nécessaire, toute la place légitime, d'intérêt général, qu'occupe une fédération régionale de protection de l'environnement.

➔ RAPPORT FINANCIER 2016

➔ DÉPENSES

Le total des charges, avant amortissements et provisions, s'élève à 241 065 € à comparer aux 161 529 € en 2015. Cette hausse est liée aux frais de personnel, au colloque de novembre 2016 et au projet de bande dessinée *L'Air en bulles*. **À noter que les actions « BD » et « Colloque » ont été autofinancées par nos partenaires.**

Quelques Focus :

- **Frais de personnel** : 23 % des dépenses, passant de 31 320 €, en 2015, à 55 946 €, en 2016, ce qui est le reflet d'une politique d'embauche de jeunes salariés et stagiaires pour structurer l'association : un salarié en charge de la communication et du lien fédéral, une salariée sur quatre mois pour la promotion de la BD, quatre stagiaires sur l'année 2016, dont trois sur le pôle juridique et un en communication. Il faut y ajouter le coût de la mutuelle, devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2016, la prise en charge de 50 % du Pass Navigo et le montant des chèques déjeuners qui sont de 9 € pour les salariés et de 6 € pour les bénévoles venant travailler une journée entière à FNE Ile-de-France.

- **Magazine Liaison** : les coûts directs de *Liaison* (réalisation, mise en pages, impression et envoi) sont de 59 934 €, en 2016 (25 % des dépenses), à comparer aux 77 020 €, en 2015, qui s'expliquent par l'absence d'un « *Liaison Spécial* » comme celui « Air, Climat, Santé » en novembre 2015.

- **Autres charges** : les loyers et charges de notre local sont en très légère hausse à 17 534 € (7 % du budget). Les frais de locations ponctuelles de 6 564 € correspondent à la location de « L'espace du Centenaire » pour le colloque (5 880 €) et à la réservation de la salle pour l'AG 2016 (684 €). Les frais de réception, à hauteur de 14 922 €, intègrent les 1 292 € du buffet de notre AG du 19 mars 2016 et les 11 149 € de frais de traiteur du colloque. Les honoraires, à hauteur de 3 021 €, correspondent au coût de la sous-traitance de la comptabilité et des feuilles de paie des salariés.

Les autres honoraires de 12 830 € (5 %) correspondent aux prestations effectuées par nos chargés de mission « Eau » et « Prévention et Gestion des déchets », et aux frais d'avocats pour le dossier des Serres d'Auteuil. Les droits d'auteur et de reproduction, pour un montant de 23 489 € (10 %), correspondent essentiellement au dessinateur et au scénariste de la BD. Enfin, il faut souligner les abandons de frais d'une valeur de 8 943 € qui correspondent aux frais engagés par 10 membres de notre association et qui ouvrent droit à une déduction fiscale à hauteur de 66 % du montant réel engagé. Cette somme s'équilibre par la même somme sous forme de dons au crédit de l'association.

➔ RECETTES

Le total des recettes et subventions s'établit à 256 457 € avant reprise de provisions contre 160 880 € en 2015.

- **Les cotisations** des associations adhérentes à FNE Ile-de-France sont stables, à 2 225 € en 2016 pour 16 collectifs territoriaux ou thématiques et 27 associations directes.

- **Les recettes** pour abonnements à *Liaison* pour un montant de 3 735 € (au lieu de 8 100 € en 2015) sont en baisse en raison de la modification de nos conditions de participation à la communication de FNE Ile-de-France (10 € au lieu de 20 €).

- **Les subventions-conventions** restent la principale source de recettes

1 - Subventions publiques : 106 737 €

- Région Ile-de-France : 60 588 €
- Ville de Paris : 12 000 €
- DRIEE : 20 000 €
- Agence de l'Eau-Seine Normandie : 7 219 €

2 - Subventions privées : 68 500 €

EDF et RTE sont des partenaires de longue date (15 000 €).

Les autres partenariats ont été tissés autour de la BD et du colloque.

3 - **Les dons** regroupent l'opération « Dernier arrondi en caisse » de Nature & Découvertes mise en place sur le projet de BD et les versements d'indemnités des membres du CESER Ile-de-France, Anne SAUVEY, Dominique DUVAL et Daniel HANNOTIAUX.

➔ RÉSULTATS 2016

L'ensemble des opérations laisse apparaître un solde positif de 2 719 € (à comparer au solde positif de 1 666 € en 2015), qui sera imputé au « report à nouveau ». La situation financière de FNE Ile-de-France est saine avec une visibilité prévisionnelle de trésorerie confortable jusqu'au dernier trimestre 2017. Enfin, selon les modalités de valorisation du bénévolat qui ont été validées à l'assemblée générale ordinaire 2014, le travail des bénévoles représente, en 2016, un total de 216 695 €.

Merci à tous ceux qui m'ont aidé à assurer la comptabilité de notre association, plus particulièrement notre trésorière adjointe Martine TURJMAN.

remportent une victoire contre le bruit

Le 17 mars, le tribunal de police du 19^e arrondissement de Paris a condamné le Zénith et son directeur à 81 000 euros d'amendes pour émission de bruit supérieur aux normes et à verser à une habitante du quartier 31 529 euros de dommages et intérêts. Jugement historique par sa nature, ses attendus et sa sévérité.

Après la création, en 1979, d'un parc de 55 ha sur le site des anciens abattoirs, Jack Lang, ministre de la Culture, a voulu lui donner une vocation de « pôle culturel pluridisciplinaire » avec l'installation d'une salle de spectacles de 6 000 places : le Zénith. Il devait fonctionner trois ans : son succès le pérennise. 150 concerts par an génèrent une forte nuisance pour les riverains. L'isolation est insuffisante : sur la charpente métallique est tendue une double enveloppe de toile argentée. Et, depuis sa création, les travaux d'isolation n'ont pas été réalisés. Les habitants, qui n'ont jamais été consultés sur cette évolution de leur cadre de vie, trouvent la nuisance insupportable.

Les riverains réagissent

En 2005, des riverains du parc créent une association déclarée en préfecture. Commencent alors des années de démarches et de réunions. Deux pétitions sont adressées aux autorités politiques : maires, députés, ministres concernés. Peu ou pas de réponse. Suivent des centaines de plaintes envoyées à la préfecture. Résultat : les fonctionnaires du Bureau d'action contre les nuisances viennent dresser des constats au domicile des riverains. Certains d'entre eux produisent des certificats médicaux témoignant que leur santé est affectée par le bruit.

En 2013, un commissaire divisionnaire, nouvellement nommé dans l'arrondissement, diligente une enquête de voisinage et juge par lui-même de la gravité des nuisances lors de visites chez des plaignants. En novembre 2016, enfin, le procureur de la République, alerté, traduit le Zénith, et Daniel Colling, son représentant, devant le tribunal de police. Motif : atteinte à la tranquillité et à la santé des voisins.

Des juges sanctionnent

Les attendus du jugement intéresseront tous ceux qui souffrent des nuisances sonores, notamment nocturnes.

« Attendu que les riverains ne peuvent plus laisser leurs fenêtres ouvertes ni regarder la télévision, la musique couvrant le son par moments... et n'ont, pour seule issue, de partir de chez eux le plus souvent possible ; qu'enfin ... certains d'entre eux ont rencontré des problèmes de sommeil, cardiaques et de dépression. »

« Attendu que force est de constater que le dossier est parti en enquête en 2011, soit sept ans environ après les premières plaintes et que c'est la détermination des plaignants qui, dans ce dossier, a fait que l'affaire a pu venir en justice. »

« Attendu qu'il appartenait à la société (Zénith) de faire respecter au producteur la législation en vigueur... que la dimension économique n'ayant que peu de poids face à la réglementation en vigueur dont le but est la préservation de la santé des riverains, lesquels ont droit au respect de leur vie privée. »

Le tribunal a débouté huit des neuf plaignants de leur constitution de partie civile parce qu'ils ont négligé une procédure indispensable : faire réaliser un relevé acoustique à leur domicile.

En effet, le bruit émis dépasse de 1,7 à 2,7 fois les normes admises (5, 6 ou 7 décibels A selon la valeur d'émergence), mais le constat officiel est indispensable.

Les nuisances sonores du Zénith sont un scandale de santé publique. Cette condamnation historique changera-t-elle les choses ? Le Zénith a fait appel.

Magali BÉRENGER

Présidente fondatrice de l'association Les Riverains du parc de La Villette

Densification et conséquences

Dans le contexte du dérèglement climatique, cette politique de « bétonisation » Comme le dit l'architecte Albert Lévy, « c'est un autre urbanisme qu'il faut concevoir et de végétalisation* ». C'est bien là l'enjeu majeur des prochaines années pour



@Jean-Claude N'Dlaye

ZOOM SUR PARIS NORD-EST DE NOUVEAUX PROJETS URBAINS SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI

En 2014, le périmètre de Paris Nord-Est a été élargi à 600 ha (au lieu de 200 ha pour la période de 2003 à 2013). Le territoire en forme de triangle comprend les arrondissements des 10^e, 18^e et 19^e de la porte de la Villette à la porte de Clignancourt et s'avance jusqu'aux quartiers des gares du Nord et de l'Est. En intégrant le sud de la Seine-Saint-Denis, les enjeux de ce périmètre à dimension intercommunale consistent à relier, désenclaver et favoriser la reconversion de friches industrielles et ferroviaires en secteurs d'aménagement. Avec l'élargissement du territoire, de nouvelles zones dites « mutables » ont été identifiées pour en faire de véritables morceaux de ville constituant autant de lieux de surpeuplement dans une agglomération déjà très dense.

Il faut rappeler que Paris est la ville la plus dense d'Europe, avec un très faible ratio d'espaces verts par habitant, en particulier dans le Nord-Est. Une situation qui ne s'arrangera pas suite au récent protocole foncier signé entre la Ville de Paris et la SNCF prévoyant, à terme, la réalisation de 8 000 logements sur des emprises du Sud-Est parisien (voir *Liaison* n° 175 de février-mars 2017 sur Bercy-Charenton) et du Nord parisien que possède le Groupe ferroviaire. Sur Paris Nord-Est, c'est près de 4 000 logements en plus qui seront engagés d'ici à la fin de la mandature sur le périmètre élargi dans des secteurs hyperdenses, congestionnés par la circulation automobile et dont la moyenne d'espaces verts par habitant est de 0,9 m², comparé à la moyenne parisienne de 5,8 m².

Pour illustrer le propos, nous nous intéressons au projet « Ordener-Poissonniers » qui est emblématique de ce phénomène de densification déraisonnable. Lancé en septembre 2015 sur le site d'un ancien dépôt SNCF, le projet de 3,7 ha entre les quartiers de la Goutte d'Or et Amiraux-Simplon (18^e) est coincé entre barres d'immeubles et voies ferrées. En liaison avec la Ville de Paris, l'aménagement et le développement immobilier de l'emprise sera confié à un groupe d'opérateurs privés. La concertation est en cours depuis plus d'un an et se déroule dans un climat tendu. Les riverains ne veulent pas des 500 logements supplémentaires qu'on veut leur imposer dans un tissu urbain enclavé et très peuplé. Ils demandent des espaces de respiration et des équipements qui manquent cruellement au quartier. La mobilisation citoyenne engagée depuis l'automne 2015 a permis de préserver le patrimoine industriel et d'obtenir la réalisation d'un espace vert de 1 ha contre 4 000 m² prévu par la Ville au lancement de l'opération. C'est une avancée notable mais *quid* des 500 logements ?

Olivier ANSART
ASA PNE
asa-pne.over-blog.com

N'DLAYE
@jean-claude N'Dlaye

* Article *Libération* « Pour un nouveau grand parc urbain dans le nord de Paris »
Albert Lévy - 13.02.2017

des chantiers du Grand Paris

du moindre espace dans Paris intra muros n'est plus acceptable aujourd'hui. voir à l'échelle de la nouvelle métropole par une politique de dédensification répondre au défi de la transition écologique !

ZOOM SUR CHAMPIGNY-SUR-MARNE LE NOUVEAU PLU PORTE ATTEINTE À LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU PARC DU PLATEAU

Dans le projet de révision de PLU, la suppression de la règle d'urbanisme « Hauteur = Longueur en fond de parcelle » est remplacée par un retrait de cinq mètres entre la construction et les limites de propriété. Cette modification menace indirectement les espaces verts de la commune.

Avenue de Coeuilly, aux abords du parc départemental du Plateau, secteur Sentier des Hautes Courantes, le nouveau PLU va permettre l'élévation d'un immeuble collectif pouvant atteindre 23 mètres de hauteur, en limite directe du parc avec un retrait de seulement cinq mètres. L'ancien PLU imposait un retrait de fond de parcelle égal à la hauteur de la construction.

Privation de soleil pour la végétation, racines d'arbres trentenaires détériorées, vision de la continuité détruite, corridor écologique interrompu, sont hélas quelques illustrations des conséquences probables sur le parc d'une telle règle d'urbanisme.

L'association Les Défenseurs des maisons et du parc départemental du plateau secteur sentier des Hautes Courantes a activement participé à l'enquête publique du projet de révision du PLU, mais tant le commissaire

enquêteur que les élus de la municipalité n'ont pas tenu compte des contre-propositions suggérées pour la protection du parc départemental du plateau et de son ouverture au territoire.

Une demande de permis de construire d'un immeuble collectif a été déposée en mairie. Ce projet de construction regrouperait trois parcelles occupées actuellement par deux pavillons entourés d'arbres. Ces parcelles se trouvent en limite directe du parc départemental du plateau qui, à cet endroit précis, accueille un bois dans la ville. Ce projet immobilier, bien que sur des terrains privés, viendrait couper en deux la trame verte qui relie le haut du plateau à la Marne. La coulée verte serait limitée dans sa largeur, le corridor vert ne serait guère plus qu'un sentier bétonné.

La préservation du corridor écologique reliant le parc départemental du plateau aux bords de Marne est d'intérêt métropolitain tout autant que communal.

Béatrice CARTAYRADE
Les Défenseurs des maisons et du parc départemental du plateau
secteur sentier des Hautes Courantes

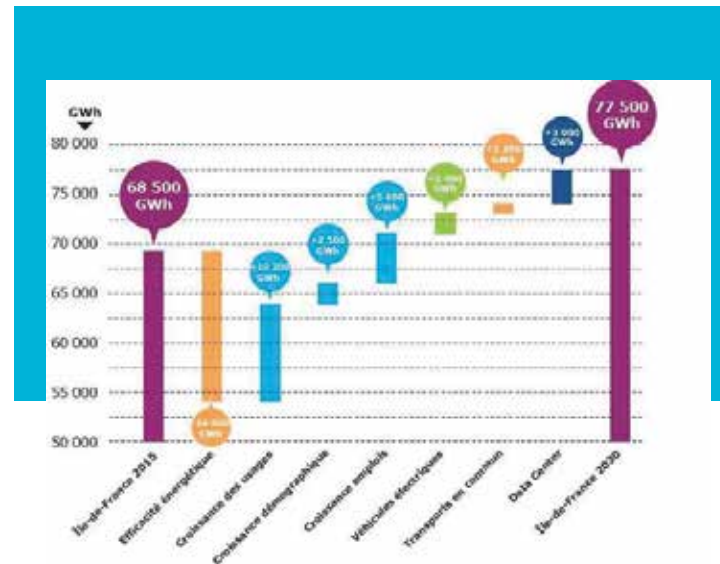


Perspectives électriques

DE L'ILE-DE-FRANCE À L'HORIZON 2030

Le 29 mars dernier, à l'occasion du Salon des maires d'Ile-de-France (AMIF), FNE Ile-de-France était l'invitée du Réseau de transport d'électricité (RTE) dans le cadre d'un débat d'idées sur les perspectives énergétiques de la Région dans les années à venir. L'occasion d'établir **un état des lieux de la consommation électrique de la Région** et de réfléchir à des solutions novatrices pour accompagner une transition énergétique citoyenne. Des besoins toujours plus importants.

L'Ile-de-France est fortement consommatrice d'électricité. L'important tissu urbain, la concentration d'activités économiques ainsi qu'une importante densité de population expliquent notamment ces besoins électriques croissants. D'ici à 2030, les dynamiques régionales couplées aux projets du Grand Paris entraîneront une hausse moyenne de 600 GWh chaque année. Les efforts notables entrepris en termes d'efficacité énergétique ne compensent pas encore une augmentation de la consommation régionale dans un contexte de stabilisation de la consommation au niveau national.



La production électrique en Ile-de-France couvre 5 % des besoins de la Région...

La Région ne produit cependant que 5 % de l'électricité qu'elle consomme. L'acheminement électrique des régions voisines joue donc un rôle clé pour la sécurisation électrique de la région francilienne. De plus, d'ici à 2030, la centrale de Porcheville, dernière centrale à fioul de la Région, aura fermé. Pour compenser partiellement cet arrêt, la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique régional sera ainsi renforcée, conformément aux recommandations du SRCAE.

Énergie produite par filière en Île-de-France en 2015 (GWh)



Énergie produite par filière en Île-de-France en 2030 (GWh)



Le Grand Paris vecteur de consommation électrique

D'après RTE, l'émergence des projets du Grand Paris aura pour conséquence une forte hausse de la consommation électrique dans la région.

- 70 000 logements neufs par an
- 1 million de véhicules électriques
- 200 km de ligne de métro
- 68 gares du Grand Paris Express
- 500 000 m² de data center
- 1,6 million d'habitants supplémentaire.

Dans ce contexte d'expansion urbaine croissante, la maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu majeur tant pour les collectivités que pour les entreprises. Chaque citoyen peut également être acteur de cette transition énergétique.

...95 % de l'électricité consommée est acheminée par le réseau de transport électrique

Le réseau de transport d'électricité joue un rôle prépondérant dans l'alimentation électrique de la Région. Le réseau se compose de deux boucles de respectivement 400 000 et 225 000 volts. Ce maillage permet d'ajuster l'équilibre offre-demande de la Région et de mutualiser les ressources de production.

D'ici à 2030, RTE compte investir près de 180 millions d'euros par an pour renforcer les capacités du réseau et permettre son optimisation dans le cadre des projets futurs comme le métro du Grand Paris Express.

Paul VIVIER
FNE Ile-de-France



@Christian Weiss

Depuis 2013, Vigie-Nature* et Natureparif confirment une érosion de la biodiversité des différents milieux « naturels » franciliens, dont ses hôtes autrefois familiers et abondants. Adieu hérissons, hirondelles de fenêtre, moineaux domestiques et beld argus?

LA biodiversité

DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE EN DÉCLIN

L'homme ne semble pas encore être prêt à côtoyer la nature en Ile-de-France, celle que l'on ne gère pas comme un espace vert, mais à qui on laisse une place en toute liberté. Plus il est présent par ses aménagements et plus les occupants de cette nature pourtant « ordinaire » disparaissent, jusqu'aux moineaux familiers et aux coquelicots et bleuets. Déclarations d'intentions politiques et conseils de bonnes pratiques par les associations naturalistes se succèdent : rien n'y fait ; il ne se passe plus un jour sans que le mitage des espaces naturels ne s'aggrave, que ce soit en faveur de zones pavillonnaires, de mégas centres commerciaux, de plateformes logistiques ...

Les 186 observateurs permanents de vigie-nature qui ont suivi 791 plantes, 84 papillons et 149 oiseaux nicheurs sur près de 200 sites franciliens n'ont pu que se rendre à l'évidence : les papillons ont chuté

de 8 % depuis 2005 et les oiseaux de 21 % depuis 2002. Les milieux agricoles sont fortement impactés puisque la diversité des plantes a décliné de 20 % et celle des papillons de 18 % (45 % en culture intensive). 64 % des hirondelles de fenêtre ont disparu depuis 2004 et le grisollement de l'alouette des champs est aujourd'hui exceptionnel. L'étalement urbain concourt également à appauvrir la biodiversité. Pesticides et désherbants, que ce soit en milieu rural ou urbain, leur sont à tous fatals ! Pour redécouvrir cette nature quotidienne, il faudra bientôt se rendre dans les campagnes en déprise : dommage pour l'abandon des complicités paysans/nature.

Christian WEISS

Chargé de Mission Eau FNE Ile-de-France



@Dominique VEDY

LE HÉRISSON MENACÉ DE DISPARITION ?

Dans le *Courrier de la Nature*, par Christian Philippe Arthur, on apprend qu'environ 1,8 million de hérissons sont victimes de la circulation automobile en France (par extrapolation de statistiques alsaciennes), puis des pesticides, des anti-limaces, des tondeuses à gazon, des piscines où ils se noient et de la rupture des trames vertes et des haies. Pour de nombreux observateurs, dont ceux de la SFPEM**, la situation de ce petit mammifère très utile pourrait s'aggraver si des mesures ne sont pas prises pour mieux le protéger avec, avant tout, un état des lieux des populations, puisqu'aucune étude n'a été faite en France, exceptée en Alsace.

*Vigie Nature, coordonnée par le MNHN

**SFPEM Société pour l'étude et la protection des mammifères

Rencontres « Biodiversité et terres agricoles : Agir ensemble et maintenant ! » Mercredi 29 novembre 2017

Les conférences organisées par FNE Ile-de-France sont l'occasion de rencontrer des acteurs aux origines professionnelles variées, de s'informer et d'approfondir ses connaissances sur des thèmes d'actualité abordés par tout le réseau associatif francilien. Cette année, la thématique portera sur **le lien entre biodiversité et agriculture et les solutions possibles et existantes pour enrayer le déclin de la biodiversité**. Rejoignez-nous à la Halle Pajol (Paris 18^e) pour participer aux débats de la matinée, et prenez part aux échanges de l'après-midi en vous inscrivant dans l'un des **cinq ateliers** proposés. En favorisant une plus grande interactivité entre les acteurs, ils permettront de trouver des solutions d'avenir pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles.

- 1 – Consommer mieux pour préserver la biodiversité
- 2 – Réforme de la PAC, politiques et aides publiques
- 3 – Biodiversité, agriculture et changement climatique
- 4 – Enjeux fonciers, terres agricoles et préservation de la biodiversité en Ile-de-France
- 5 – Quelle place pour la biodiversité dans les formations agricoles ?

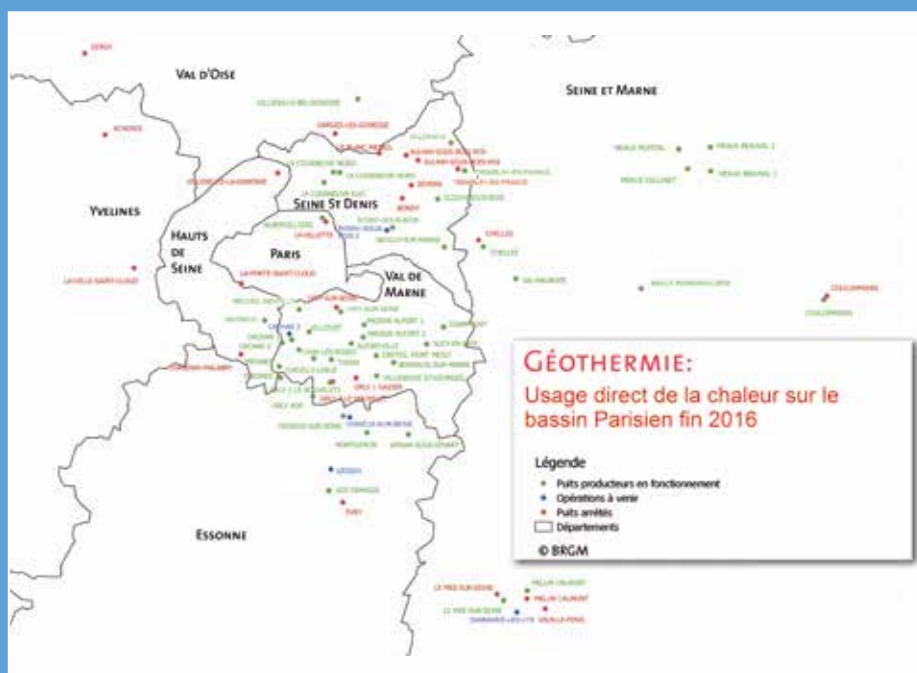
Contact : Sophie VERDELLET sophie.verdellet@fne-idf.fr

Energie locale et renouvelable, Visite du **forage**

Énergie durable, renouvelable, située dans des strates profondes du Bassin parisien, le Dogger, la chaleur de l'eau des nappes profondes permettrait de chauffer tout un quartier de la ville de Dammarie-les-Lys, près de Melun. Mais sa récupération demande une grande technicité et sa mise en œuvre est onéreuse. La visite du site d'Engie Réseaux et de sa filiale Geodalys organisée par l'ADEME Ile-de-France a été très riche en enseignements et a facilité la compréhension des travaux de forages.

Un peu de géologie

Le sous-sol de la Terre est naturellement chaud, sa température s'accroît de 3,3 °C par 100 mètres de profondeur. Le Bassin parisien est riche en nappes d'eaux chaudes, une des plus importantes est située entre 1 700 et 2 000 m de profondeur dans une couche géologique datant du Jurassique moyen (-150 millions d'années) appelée le Dogger. Il est constitué de trois strates : Callovien (marnes et calcaires), Bathonien (calcaires oolithiques) et Bajocien (calcaires argileux). L'eau est contenue principalement dans l'étage Bathonien constitué de grains de calcaires oolithiques (grains de calcite de 4 mm de diamètre) et représente environ 15 % de la strate. Elle est située entre deux couches de marnes et argiles imperméables, ce qui en fait un bon réservoir qui s'étend sur 15 000 km². Sa température est comprise entre 57 et 85 °C ; elle est fortement minéralisée (6,5 à 35 g/l) et donc agressive pour les métaux utilisés lors des forages.



Les différents sites d'exploitation du Dogger.

C'est à Melun que fut créé, en 1969, le premier doublet géothermique au Dogger pour alimenter 6 000 logements. On fore deux puits, car l'eau de cette nappe est tellement chargée de minéraux qu'on ne peut la rejeter au niveau du sol ou d'une rivière ; elle est donc réinjectée dans un second puits après extraction d'une partie de sa chaleur. Après un développement important dans les années 1980, à la suite du premier choc pétrolier, les difficultés techniques sur la longue durée d'exploitation de cette eau corrosive ont ralenti son évolution qui repart à présent. En 2016, il y a 41 doublets de géothermie au Dogger exploités en Île-de-France permettant le chauffage de plus de 250 000 logements, évitant ainsi au minimum l'émission de 240 000 tonnes de CO₂.

Le forage

Les deux puits du doublet doivent être suffisamment éloignés afin que l'eau plus froide de réinjection ne viennent modifier les caractéristiques thermiques du puits de production. Cette distance est de l'ordre de 1 500 à 2 000 m. Or, le forage de Dammarie-les-Lys, rue de la Résistance, est en pleine ville. La technique du forage dévié à partir d'un même site a donc été choisie et, pour aller plus vite, la machine de forage (600 tonnes de poids de la Société de maintenance pétrolière) permet le



Le site de forage et le « Rig » de SMP (photo ENGIE par drone).

la géothermie profonde : géothermique de Dammarie-les-Lys

« batch-drilling », c'est-à-dire qu'elle peut se déplacer sur quelques dizaines de mètres par ses propres moyens et peut donc forer les deux puits en passant alternativement de l'un à l'autre, pendant les phases de séchage des cimentations des puits.

Le contrôle de ces forages dirigés est permanent, via de multiples capteurs télémétriques indiquant la profondeur atteinte, la masse suspendue au derrick, la résistance des matériaux, l'orientation dans l'espace de la tête de forage.

Le forage ne se fait pas en comprimant la tuyauterie et la tête de forage, mais en la suspendant. L'avancée se fait par grignotage des terrains, le train de tubes de 20 mètres chacun pénétrant dans le sol est constitué d'éléments très complexes, seule la tête et quelques éléments moteurs situés au-dessus de la tête tournent, entraînés par un moteur hydraulique mû par la pression de la boue de forage. La déviation par rapport à la verticale est obtenue par un élément du train de tiges placé à une profondeur donnée permettant un écart de 1,5 degré. La boue de forage, la bentonite, dont la densité est ajustée en permanence pour équilibrer la pression du forage, est un élément essentiel, à la fois force motrice du forage, équilibrage des pressions et recueil des matériaux grignotés. La boue qui remonte est filtrée en continue et tous les 5 mètres de profondeur, les roches sont analysées par un géologue. Tous les 500 mètres, le puits est nettoyé afin d'empêcher le blocage du train de tige. Le forage se poursuit 24 heures sur 24 grâce à trois équipes et coûte près de 100 000 euros par jour. Lors de notre visite, le puits était à 1 450 m de profondeur. Au niveau du réservoir d'eau chaude, l'espace sera élargi par la tête de forage afin de constituer un volume suffisant pour pouvoir pomper 350 m³/h.



Suivi du train de forage (poids, profondeur...).



Suivi de la résistance de la roche et orientation de la tête de forage.

Le réseau de chauffage

La récupération de la chaleur géothermale distribuée par un réseau urbain couvrira 86 % des besoins des quartiers de l'abbaye et de la plaine du Lys, soit 4 500 équivalent-logements, et permettra de diminuer les émissions de CO₂ de 7 000 tonnes (2 800 véhicules annuels). Le reste du chauffage sera assuré par une chaudière à gaz et de la cogénération. Forage et réseau de distribution sont subventionnés à la fois par l'ADEME pour 3,178 millions d'euros et par la Région Ile-de-France pour 2,550 millions d'euros. Ces aides publiques vont permettre d'aboutir à un tarif compétitif de la chaleur malgré les lourds investissements à réaliser par Geodaly.

Encourager la géothermie

Avec ce forage géothermique et le futur méthaniseur, la ville de Dammarie-les-Lys entre pleinement dans la transition énergétique.

Engie Réseaux exploite dix réseaux de chaleur géothermique en France, soit 35 % de la géothermie en Île-de-France. La géothermie profonde en Île-de-France est une source importante d'économie d'énergie durable qui permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre. Le coût du chauffage proposé prendra en compte l'amortissement du forage, le fonctionnement des puits, l'entretien de la centrale de chauffe et du réseau de chaleur. Le coût du chauffage, peu dépendant du coût des énergies fossiles, offre ainsi aux habitants une stabilité sur la durée.

On peut se demander si la multiplication des forages dans le Dogger et la réinjection d'eau plus froide pourraient diminuer la chaleur de la nappe. Des études et des modélisations sont régulièrement en cours, menées à la fois par le BRGM, l'école des Mines et l'ADEME. Elles montrent que cette hypothèse, énoncée en 1985, était trop pessimiste et qu'une baisse de température pourrait se manifester à partir de 2028-2040. La géothermie doit être encouragée, y compris chez les particuliers qui n'ont pas besoin de réaliser des puits profonds et peuvent utiliser soit le sous-sol immédiat, soit des puits de faible profondeur couplés à des pompes à chaleur.



L'Autorité environnementale

Une expertise utile

POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS PUBLIQUES

Trop souvent méconnu du grand public, cet organisme est chargé d'examiner en amont les projets, plans ou programmes afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux.

L'Ae ou « formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable » (CGEDD) a été créée en 2009. La mise en place de cette instance répond aux législations européennes et nationales. Elles prévoient que les évaluations des projets, plans ou programmes qui sont susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement et la santé humaine sont soumises à l'avis rendu public d'une « autorité compétente en matière d'environnement ». Ces prescriptions intègrent les objectifs de la convention d'Aarhus qui défend trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations : l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice.

Concrètement qu'est-ce que cela signifie ?

On parle de « **d'étude d'impact** » lorsque l'évaluation concerne un projet d'envergure qu'il soit privé ou public : autorisation d'ouvrir une décharge, de réaliser des travaux de forages, de construire une autoroute, une voie ferrée... Et de « **d'évaluation environnementale** » lorsqu'il s'agit d'un plan ou programme : PLU, SCOT, plan relatif à l'air, plan de gestion des déchets... Ces documents préparatoires sont élaborés par le maître

d'ouvrage, à savoir l'acteur qui porte le projet ou le plan. Ils doivent décrire les enjeux et les conséquences prévisibles sur l'environnement ainsi que les mesures à prévoir pour éviter, réduire et compenser les éventuelles conséquences négatives sur l'environnement. La fonction de l'Ae est celle d'un garant indépendant qui doit veiller à ce que le grand public dispose de tous les éléments permettant une bonne compréhension du contenu de ces études. Ses avis visent également à améliorer la qualité des projets avant la prise de décision.

Impartialité et objectivité

Jusqu'en 2016, cette autorité était exercée au niveau régional par les préfets de département ou de région, ce qui voulait dire que l'État pouvait tout à la fois proposer un projet en tant que maître d'ouvrage, en faire l'analyse critique en tant qu'autorité environnementale et le valider en tant que décisionnaire. L'économie pouvait alors peser plus lourd que la nature ou la santé. En 2015, la Commission européenne a rappelé à l'ordre la France et le Conseil d'État a en partie annulé ces dispositions suite à un recours de France Nature Environnement*.



En 2016, un nouveau décret visant à « décentraliser » la compétence de l'Autorité environnementale a été publié. Cette fonction se retrouve maintenant confiée à des « missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) ».

L'Ae continue de rendre des avis sur les grands projets et sur les plans qui dépassent l'échelle de la Région, elle peut s'autosaisir ou être saisie par une MRAe. Les missions régionales sont consultées essentiellement sur les plans et programmes (documents d'urbanisme, assainissement) et les projets soumis à la Commission nationale de débat public (CNDP). Pour Denez Lhostis, l'indépendance fonctionnelle des autorités environnementales garantit une meilleure impartialité mais il reste des marges de progression importantes, notamment dans la prise en compte de ses avis par les porteurs de projets et les commissaires enquêteurs.

*C.E, 26 juin 2015, pourvoi N°365876

BILAN D'ACTIVITÉ 2016

Un rapport annuel de l'activité des Ae et des MRAe vient d'être publié sur le site du ministère de l'Environnement. Les constats sont sévères. « *Des thèmes sont quasi systématiquement mal traités ou oubliés : les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, le bruit, la transition énergétique, la destruction des sols naturels,*

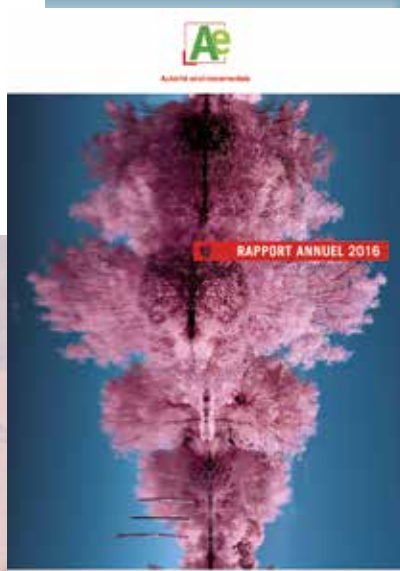
agricoles et forestiers, la gestion de l'eau, les évaluations socio-économiques... »

Toujours trop de fractionnements des projets et procédures dans l'espace et le temps, en particulier pour les projets concédés et les grands projets d'aménagement.

Aux insuffisances des études d'impact s'ajoute la faible appropriation des mesures « *éviter, réduire et compenser...* »

et notamment l'évitement. Sur les plans et programmes : l'évaluation environnementale s'avère perfectible (qualité des documents initiaux peu convaincante).

« *Il existe un écart entre les ambitions affichées et les mesures de politique opérationnelle prévues* ». Un constat partagé par les associations du mouvement FNE.



LES THÉMATIQUES À APPROFONDIR

Pour son président, Philippe Ledenvic, l'objectif de l'Autorité environnementale n'est pas d'être un censeur mais de faire en sorte que, progressivement, l'ensemble des dossiers prennent mieux en compte les enjeux environnementaux. **Dans sa synthèse annuelle 2016** (à lire impérativement) l'Ae pointe les principales carences des dossiers qui lui sont soumis. Mais pour chaque constat de « carence » elle propose des perspectives d'amélioration. Pour la prise en compte de trame verte et bleue (TVB), elle souhaite, par exemple, mettre en place une grille d'analyse afin d'encourager les collectivités à améliorer leurs démarches. Sur la consommation excessive des espaces, elle propose d'examiner les bonnes pratiques de manière à produire des éléments d'appréciation communs. D'autres défis doivent être relevés : comment améliorer la sensibilisation des collectivités territoriales et des bureaux d'études au rôle et à l'importance des Ae et des MRAe ? Comment professionnaliser les directions régionales en charge d'instruire les dossiers ?

LES NOTES DE L'AE

L'Ae publie chaque année des synthèses dites « notes délibérées » qui constituent des pistes de réflexion et de progrès sur un domaine donné. Par exemple, une note concernant les aménagements fonciers et agricoles liés aux grands ouvrages publics, ou encore une note sur la prise en compte du bruit dans les projets d'infrastructures routières et ferroviaires. Rédigées principalement à l'attention des maîtres d'ouvrage, elles ont pour objectif d'apporter une meilleure compréhension des réglementations et une visibilité accrue sur la façon dont l'Ae souhaite analyser ces enjeux environnementaux. Elles sont disponibles sur le site Internet de l'Ae. Pour Florence Denier-Pasquier de France Nature Environnement, « *ces synthèses sont très utiles eu égard aux carences en termes d'informations auxquelles le mouvement FNE doit faire face* ».

TOUT SAVOIR SUR L'Ae :
composition, fonctionnement,
saisines, avis et décisions rendus :
site internet de l'Ae :
www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Ae



#WEB

Catherine GIOBELLINA
Vice-présidente de FNE Ile-de-France



La BIODIVERSITÉ expliquée aux petits et (aux grands)

À la fois journaliste et conférencier, homme de radio et ingénieur, Frédéric Denhez aime aussi écrire pour la jeunesse. Ce spécialiste des questions d'environnement sait sensibiliser les enfants à la nature et les rendre curieux de tout ce qui vit autour de nous. N'est-ce pas aussi le meilleur moyen pour interpeller les parents ? *La biodiversité, qu'est-ce que c'est ?* s'adresse aux enfants à partir de 8 ans. L'album, illustré avec humour par des dessins de Laëtitia Aynié, propose des jeux, des expériences, des quiz pour s'amuser et apprendre autrement. Il est aussi enrichi de définitions précieuses pour les parents et les enseignants.

Chacun est en mesure de faire beaucoup

Frédéric Denhez parle directement à l'enfant, le tutoie et pose nombre de questions : à quoi servent les fleurs dans les villes ? Pourquoi protéger les araignées ? Quel est le rôle des plages ? A-t-on vraiment besoin de la nature ? L'auteur apporte des réponses claires et complètes, incite l'enfant à être acteur en lui proposant des gestes simples à faire au quotidien pour participer à la préservation de la biodiversité nécessaire à l'équilibre de chacun. Si le terme récent de biodiversité a été introduit en 1988 par

le biologiste américain, Thomas Lovejoy, et officialisé lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992, il reste de nos jours un mot fourre-tout. Et c'est bien pour cette raison que le journaliste scientifique a eu l'idée de ce livre.

La biodiversité ? « *C'est nous, c'est tout ce qui vit, c'est tout ce dont nous dépendons, c'est tout ce qui dépend de nous.* » Ce n'est pas seulement l'ours blanc et la baleine bleue. Les créatures extraordinaires ne se trouvent pas uniquement dans les forêts amazoniennes ou les profondeurs des océans. Les super-pouvoirs se cachent aussi dans la nature ordinaire autour de nos maisons, à la ville comme à la campagne. N'oublions pas les espèces banales, les petits vers de terre, les « mauvaises herbes » sur le trottoir...

Le jeune lecteur comprend ainsi les caractéristiques de la biodiversité : nous sommes tous uniques, tous semblables et tous différents et en même temps tous interdépendants.

Ce petit livre contribuera, sans culpabiliser et sans inquiéter, à former la conscience des jeunes par une approche concrète et leur fera pressentir la richesse et les enjeux de notre planète.

Patricia LATKA
FNE Ile-de-France

La biodiversité qu'est-ce que c'est ? de Frédéric Denhez Éditions Bordas pour apprendre autrement - 47 pages - 8,95 €



LiAison

Directrice de publication : D. Duval

Comité de rédaction : B. Chartrain, C. Gilloire, C. Giobellina, V. Ilié,

P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riottot, D. Védy, S. Verdellel, C. Weiss.

Réalisation graphique : Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS

01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 x

Dépôt légal : Juin 2017

Imprimé par Imprimerie Cheillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC



Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

liaison@fne-idf.fr
www.fne-idf.fr



@FneIDF



www.facebook.com/FNE ile-de-france